

COMMUNE DE LA-ROQUE-EN-PROVENCE

Code INSEE

Commune

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2020**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de ALEXIS ARGENTI, Maire.

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 33 315.79 €
- un déficit de fonctionnement de : 0.00 €

Nombre de membres en exercice : 6
Nombre de membres présents : 0
Nombre de suffrages exprimés : 0
VOTES : Contre 0 Pour 0

D2021-04-01

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE

Résultat de fonctionnement

A Résultat de l'exercice

précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) 33 315.79 €

B Résultats antérieurs reportés

ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) 0.00 €

C Résultat à affecter

= A+B (hors restes à réaliser) 33 315.79 €

(Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)

D Solde d'exécution d'investissement

68 877.94 €

E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)

37 462.00 €

Besoin de financement F	=D+E	0.00 €
AFFECTATION = C	=G+H	33 315.79 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F		0.00 €
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)		33 315.79 €
DEFICIT REPORTE D 002 (5)		0.00 €

(1) Indiquer l'origine : emprunt : _____, subvention : _____ ou autofinancement : _____

(2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

(3) Joindre les documents prévus par l'instruction M14 (Vol. I, Tome II, Titre 3, Chapitre 5, § 4).

(4) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement. Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise en compte après le vote du compte administratif.

(5) En ce cas, il n'y a pas d'affectation

Certifié exécutoire par ALEXIS ARGENTI, Maire, compte tenu de la transmission LE MAIRE, le 09/04/2021 et de la publication le 30/03/2021.

A LA ROQUE EN PROVENCE, le 09/04/2021.

AR PREFECTURE

006-210601076-20210409-D_2021_04_01-DE
Reçu le 12/04/2021